

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mai 2008

CP 08/05-06

**LIAISON QUERCY-GASCOGNE – MARCHE TOARC
(TERRASSEMENTS – OUVRAGES D'ART - ASSAINISSEMENT
RETABLISSEMENT DE COMMUNICATION – CHAUSSEES -
EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET SECURITE)
CASTELSARRASIN – MOISSAC
DECISION DE POURSUIVRE LES TRAVAUX DU MARCHE
N°156/07**

Le marché n° 156/07 concernant les travaux de terrassements, ouvrages d'art, assainissement, rétablissement de communication, chaussées, équipements d'exploitation et sécurité (TOARC) de la liaison Quercy-Gascogne sur le territoire des Communes de CASTELSARRASIN et MOISSAC a été conclu le 26 juin 2007 avec la Société BEC mandataire du groupement d'entreprises BEC/EUROVIA Midi-Pyrénées/LAFFONT/BOUSSAC pour un montant de 8 858 886,94 € HT (10 595 228,78 € TTC).

Sur la section de route à laquelle la Liaison se raccorde avant le giratoire de la RD 813 il était prévu une remise en état du revêtement existant. En cours de travaux il est apparu nécessaire de purger et renforcer certaines parties dont la résistance pouvait compromettre la pérennité de l'ouvrage.

La présente décision de poursuivre les travaux a pour objet de prendre en compte ces adaptations et de fixer le montant limite jusqu'auquel les travaux pourront être poursuivis.

Ce montant est fixé à 9 292 972,40 € HT (11 114 394,99 € TTC) ce qui représente une augmentation de 434 085,46 € HT (519 166,21 € TTC), soit 4,9 % de la masse initiale du marché.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir délibérer sur le présent rapport.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, la décision de poursuivre les travaux concernant le marché de terrassements, ouvrages d'art, assainissement, rétablissement de communication, chaussées, équipements d'exploitation et sécurité (TOARC) de la liaison Quercy-Gascogne sur le territoire des Communes de CASTELSARRASIN et MOISSAC conclu le 26 juin 2007 avec la Société BEC mandataire du groupement d'entreprises BEC/EUROVIA Midi-Pyrénées/LAFFONT/BOUSSAC.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,